puf

Le Corps Préfectoral et le Coup d'État du 2 Décembre 1851 - II -
Author(s): Vincent WRIGHT
Source: *La Revue administrative*, 21e Année, No. 122 (MARS AVRIL 1968), pp. 153-159
Published by: Presses Universitaires de France
Stable URL: https://www.jstor.org/stable/40780566
Accessed: 24-12-2021 11:02 UTC

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at https://about.jstor.org/terms

Presses Universitaires de France is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *La Revue administrative*

This content downloaded from 139.124.244.81 on Fri, 24 Dec 2021 11:02:15 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

Le Corps Préfectoral et le Coup d'État du 2 Décembre 1851

- II -

par Vincent WRIGHT
de l'Université de Newcastle upon Tyne

Jusqu'à présent, il a été couramment admis qu'à l'époque du coup d'état, Louis Napoléon fut en mesure de compter sur l'appui sans réserves du corps préfectoral (1). L'opération « Rubicon » fut exécutée sans heurts et avec efficacité, entre autres raisons parce que l'Administration, purgée de ses éléments douteux pendant les deux années précédentes, était prête à exécuter avec enthousiasme les ordres du nouveau régime. Le corps préfectoral, comme l'armée, accueillit le nouveau « sauveur » de la France.

Il est vrai que la majorité des préfets se félicitèrent du coup d'état. Comme de larges sections de la bourgeoisie à laquelle la plupart d'entre eux appartenaient, ils détestaient cordialement l'agitation politique et sociale qu'ils jugeaient caractéristique de la République. La Révolution de 1848 était pour beaucoup d'entre eux une abomination. Le préfet du Haut-Rhin exprima un sentiment qui a dû être très répandu ; « la commotion qu'elle a produit se propage d'une extrémité de l'Europe à l'autre et les vieilles passions révolutionnaires se réveillent avec la sauvage grossièreté de leurs appétits et le délire de leurs doctrines » (2). Il est tout à fait possible qu'ils aient été nombreux à croire sincèrement au mythe qu'ils propageaient si efficacement, à savoir que le « socialisme » s'organisait en vue de détruire la société. Ce point de vue fut exprimé en termes caractéristiques par le préfet de la Haute-Vienne, lorsqu'il écrivit au moment du coup d'état, « la situation actuelle est bien nette et bien tranchée. D'une part, le socialisme, la démagogie, le terrorisme, une effroyable jacquerie. Que vous dirai-je ? tous les maux, tous les désastres. D'autre part, la paix publique, le rapprochement des partis dans une pensée de dévouement à la patrie, le repos des populations, la prospérité générale » (3). Pour le préfet du Nord, les démagogues étaient prêts à livrer la France à la règle « du pillage, de l'incendie et du meurtre » (4). Le préfet du Cher dit à ses administrés après le coup d'état que « Paris est délivré des barbares et la France est sauvée » (5). Il est évident qu'un grand nombre de préfets virent avec faveur l'occasion d'en finir une fois pour toutes avec l'agitation qui mettait en danger non seulement la société mais aussi leur propre position. Ils agirent avec une vigueur qui trahit souvent les sentiments contenus de trois années turbulentes. La politique du Prince Président fut acclamée comme « une éclatante victoire sur l'anarchie... il (le Président), s'est donné la mission de faire honorer la religion, de relever le principe d'autorité et de raffermir les bases ébranlées de l'édifice social » (6).

Mais l'attitude d'approbation résolue pour le coup d'état n'était nullement unanime au sein de l'administration préfectorale. Il est clair que la confusion, l'hésitation et même une certaine hostilité régnaient dans ses rangs. Il est également clair que le système administratif ne fonctionnait pas avec l'efficacité que le gouvernement avait espéré ou que beaucoup de gens ont plus tard supposé. Presque la moitié des départements furent témoins d'un certain effondrement de l'autorité préfectorale. La période du coup d'état se caractérise moins par le bon fonctionnement d'un corps préfectoral digne de confiance que par la dislocation et la confusion de l'administration.

Cette confusion et cette dislocation provinrent essentiellement de cinq sources :

a) A la veille du coup d'état, le 26 novembre 1851, un important mouvement préfectoral était décrété.

b) Un certain nombre de préfets démissionnèrent.

c) Un certain nombre de préfets furent révoqués pendant les quelques premiers jours critiques.

d) Un certain nombre de préfets qui manifestement n'étaient pas satisfaisants du point de vue du gouvernement furent maintenus en place.

e) L'action préfectorale fut sérieusement entravée ou même complètement réduite à néant par la résistance républicaine au coup d'état.

Nous allons maintenant examiner successivement chacun de ces éléments.

This content downloaded from 139.124.244.81 on Fri, 24 Dec 2021 11:02:15 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

Le mouvement préfectoral du 26 novembre 1851.

Le Journal Officiel publia les décrets réglementant le mouvement préfectoral le 28 novembre, quatre jours seulement avant le coup d'état. Seize départements étaient affectés (7). Huit préfets étaient révoqués et les autres changements étaient la conséquence d'un remaniement au sein du corps préfectoral. Certains préfets agirent immédiatement en apprenant la nouvelle, soit en quittant le corps préfectoral soit en rejoignant leur nouveau poste, d'autres se trouvaient encore dans leur ancien département quand la nouvelle du coup d'état fut annoncée. Il en résulta un chaos complet dans certains départements. Pendant les premiers jours de décembre, certains départements avaient deux préfets, quelques-uns étaient administrés par des préfets qui venaient d'être officiellement révoqués, d'autres n'avaient pas de préfet du tout.

Les préfets révoqués de l'Hérault, du Jura, de la Seine-et-Marne et de la Saône-et-Loire quittèrent simplement leur poste sur le champ et, sauf dans le cas du Jura, laissèrent leur département sans préfet. Dans la Saône-et-Loire, la préfecture fut dirigée d'abord par le Secrétaire-Général (jusqu'au 6 décembre), puis par un sous-préfet (jusqu'au 15 décembre). Les préfets du Cher et de la Gironde restèrent à leur poste, malgré leur hostilité au coup d'état. Meunier (8), le préfet du Cher, « n'a manqué ni d'énergie, ni de décision... dans la répression des derniers troubles du Cher », nota le Ministre de l'Intérieur peu après le coup d'état (9), mais il est clair que Meunier était opposé au nouveau régime. Il expliqua sa position à Paris le 3 décembre; « Pour maintenir l'ordre, je suis resté à la préfecture attendant toujours Monsieur de Barral (son successeur) qui était à Paris et qui n'a pas encore paru. Décidé à ne pas concourir plus longtemps à l'exécution des actes du gouvernement, je vous prie d'inviter le préfet appelé à me remplacer à se rendre immédiatement à Bourges » (10). Dans la Gironde, l'orléaniste Neveux (11), attendait dans l'inquiétude les répercussions de la nouvelle du coup d'état. Quand le nouveau préfet, Haussmann, arriva à la préfecture le soir du 3 décembre, il trouva Neveux en consultation avec l'orléaniste Loyré-d'Aubouville, le Général-Commandant Supérieur à Bordeaux, qui venait de démissionner (12) et un certain nombre de Conseillers Généraux orléanistes. Haussmann interrompit la réunion, annula la décision qui venait d'être prise de placer le département en état de siège et prit la direction de la préfecture (13).

Les préfets des Basses-Pyrénées et de l'Indre-et-Loire restèrent à leur poste et soutinrent fermement le nouveau régime. Cambacères (14), préfet à Pau, n'eut aucune hésitation à supprimer la résistance républicaine au coup d'état. Il suspendit les journaux d'opposition et fit arrêter les principaux dirigeants républicains. Le 5 décembre, il justifia « le grand événement » en prétendant qu'il était nécessaire de sauver le pays de « l'anarchie ». Deux jours plus tard, un grand nombre de fonctionnaires et de magistrats allèrent à la préfecture pour féliciter Cambacères de la fermeté qu'il avait montrée (15), Brun (16), préfet à Tours, « a assuré l'ordre avec courage et résolution » (17). Son successeur, de Tanlay (18) était encore à son poste dans la Manche. Le 6 décembre, Brun fut maintenu à Tours (19) et de Tanlay fut nommé à la Somme pour remplacer un préfet démissionnaire (20).

Par ailleurs, à la suite du mouvement préfectoral du 26 novembre, les départements de la Creuse et du Gard se trouvèrent sans préfet pendant les journées critiques. Dans le Gard, le préfet était parti pour prendre son nouveau poste tandis que le préfet nouvellement nommé n'arriva pas avant le 12 décembre. Jusqu'à cette date, la préfecture fut dirigée par un Conseiller de la Préfecture — qui était manifestement hostile au nouveau régime (21). Le mouvement préfectoral eut donc pour conséquence, en dehors de la confusion générale qu'il engendra, de laisser cinq départements (Hérault, Seine-et-Marne, Saône-et-Loire, Creuse et Gard) sans préfet pendant les quelques premiers jours qui suivirent le coup d'état.

Démission d'un certain nombre de préfets.

Nous avons examiné cette question de façon plus approfondie ailleurs (22). Il suffit de dire que huit préfets démissionnèrent à l'époque du coup d'état. Ce furent :

De Chanal	Ain
Corbin	Aisne
Devès	Finistère
Sohier	Loir-et-Cher
De Vidaillan	Haute-Loire
De Widermeth	Hautes-Pyrénées
Masson	Somme
Pardeilhan-Mezin	Tarn-et-Garonne

Ils démissionnèrent tous sauf Devès sans beaucoup de bruit. Néanmoins ces démissions embarrassèrent le nouveau régime et créèrent souvent de sérieuses difficultés administratives. Devès, le préfet du Finistère, était violemment hostile au nouveau régime. Il resta à Quimper jusqu'au 13 décembre, où il sabota avec succès les instructions de Paris. Il convoqua une réunion extraordinaire du Conseil Général qui vota une motion hostile au coup d'état. Les huit préfets étaient tous des orléanistes alarmés par les événements de Paris et plus spécialement par les arrestations des dirigeants de leur parti. Ils avaient tous persécuté avec zèle « les rouges » de leurs départements pendant les deux années précédentes.

Révocation d'un certain nombre de préfets.

Entre le 2 et le 12 décembre, six préfets furent révoqués. Les raisons de leur révocation ne sont pas toujours claires. Paris pensait probablement que l'on ne pouvait pas leur faire confiance politiquement mais il est clair que cette crainte n'était justifiée en aucun cas. Il s'agissait de :

Chevillard	Indre
Morisot	Calvados
Pagès	Ille-et-Vilaine
Paulze-d'Ivoy	Orne
De Ségur	Haute-Marne
Malher	Vaucluse

Chevillard (23), qui avait été nommé par Cavaignac, fut révoqué le 6 décembre, bien qu'il soit manifeste qu'il approuva le nouveau régime (24) et exécuta fidèlement ses ordres (25). Morisot (26), un orléaniste convaincu, fut également révoqué le 6 décembre. Là encore, il est clair qu'il s'était rallié au nouveau régime et les protestations des partisans du Parti de l'Ordre contre sa révocation furent telles que trois jours plus tard il fut réintégré

This content downloaded from 139.124.244.81 on Fri, 24 Dec 2021 11:02:15 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

dans l'administration comme préfet de l'Ille-et-Vilaine. Ce qui est ironique, c'est qu'il fut remplacé à Caen par un autre orléaniste, Pierre Leroy (27).

Le département de l'Ille-et-Vilaine fut affecté de façon très sévère par la désorganisation de l'administration préfectorale. Pagès (28), soutenait manifestement le coup d'état. Le 6 décembre, par exemple, il suspendit deux journaux, l'un légitimiste, l'autre républicain, qui étaient hostiles au nouveau régime (29). Deux jours plus tard, cependant, le Commissaire Extraordinaire à Nantes recut l'ordre de le révoquer « immédiatement » (30) Ce qu'il fit et il nomma Colombel, le maire de Nantes, pour le remplacer (31). Le lendemain, Paris nomma Morisot, ancien préfet du Calvados, à la préfecture de Rennes. Le Procureur Général se plaignit amèrement que « la nomination simultanée de Monsieur Colombel et de Monsieur Morisot à la préfecture de l'Ille-et-Vilaine a produit à Rennes un fâcheux effet. Comme on ne s'expliquait pas la révocation de Monsieur Pagès qui avait pris dès le premier moment les mesures les plus vigoureuses pour le maintien de l'ordre on a compris bien moins encore qu'on lui donnât deux successeurs, l'un nommé à Nantes, et l'autre à Paris » (32).

Paulze-d'Ivoy de la Poype (33) fut révoqué comme préfet de l'Orne le 6 décembre. On jugeait qu'il manquait de « loyauté et d'énergie », ce que des rapports ultérieurs contredirent, et six jours plus tard, il fut réintégré comme préfet de la Haute-Marne (34). Anatole de Ségur (35) fut révoqué de la Haute-Marne le 12 décembre, à la surprise générale et à sa propre indignation. Bien que sa famille fut solidement orléaniste, lui s'était rallié rapidement au nouveau régime. Il expliqua sa situation au Ministre de l'Intérieur dès qu'il apprit sa révocation : « j'ai donné toutes mes forces... à la cause du 2 décembre et... je donnerais, s'il le fallait, tout mon sang pour assurer le succès de cette cause qui est celle de la civilisation même » (36). En 1852, en guise de récompense, on le fit entrer au Conseil d'Etat, en qualité de Maître des Requêtes (37). La révocation de Malher (38) dans le Vaucluse, le 9 décembre, provoqua également une surprise considérable. Une fois de plus elle ne s'explique pas. Comme Morisot et Paulze-d'Ivoy de la Poype, l'injustice de la révocation fut rapidement redressée car il fut réintégré peu après, le 1er février 1852, comme préfet de la Moselle (39).

Nous avons montré que la révocation de ces six hommes ne se justifiait pas sur le plan politique car ils avaient tous non seulement accepté le nouveau régime mais aussi fait preuve de leur empressement à le servir. Elle eut pour conséquence de créer la confusion dans leurs départements à une époque où la stabilité et des décisions rapides étaient essentielles. Paris semblait déterminé, d'une façon en quelque sorte perverse, à augmenter la confusion d'une situation administrative déjà confuse.

Maintien en place d'un certain nombre de préfets « peu satisfaisants ».

Nous avons montré que la révocation des hommes dont nous venons de parler se justifiait mal. En vérité, elle est d'autant plus curieuse que des préfets aussi suspects, sinon davantage, furent maintenus en place. Il était notoire que beaucoup de préfets avaient des convictions royalistes. Une analyse des sentiments politiques et des carrières administratives antérieures des préfets fait ressortir quelques faits intéressants (40). Sur quatre-vingt-six préfets (en tenant compte des changements du 26 novembre), pas moins de soixante-sept avaient servi des régimes antérieurs (c'est-à-dire avant l'élection présidentielle de décembre 1848).

Préfets et régime sous lequel leur carrière administrative avait commencé :

	Restauration	Monarchie de Juillet	Gouvernement Provisoire	Cavaignac	Prince Président
Préfet	1	16	1*	9	19
Sous-préfet ..	—	34	1*	3	—
Secrétaire-général	—	2	—	—	—
Total	1	52	2	12	19

* Commissaire et sous-commissaire.

De nombreux préfets servirent un certain nombre de régimes antérieurs. C'est ainsi que sur cinquante-deux hommes qui commencèrent leur carrière sous la Monarchie de Juillet, dix-sept furent réintégrés dans l'administration sous Cavaignac (le ministère Cavaignac promut huit sous-préfets de la Monarchie de Juillet à des préfectures). Un préfet du coup d'état avait servi la Monarchie de Juillet, Ledru-Rollin, Cavaignac, le Prince-Président et devait plus tard servir l'Empereur. Sur les quatre-vingt-six préfets du 2 décembre, trente avaient servi auparavant dans l'administration de Cavaignac (dix-neuf comme préfets et onze comme sous-préfets) et comme tels avaient probablement été favorables à sa candidature aux élections présidentielles de décembre 1848.

Un examen des sentiments politiques des préfets montre qu'il y avait très peu de « bonapartistes de vieille date ».

Sentiments politiques des préfets :

Bonapartistes	9
Républicains ralliés de bonne heure à Louis Napoléon	5

This content downloaded from 139.124.244.81 on Fri, 24 Dec 2021 11:02:15 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

Légitimistes ralliés de bonne heure à Louis Napoléon	3
Légitimistes ralliés au moment du coup d'état	4
Orléanistes hostiles	8
Orléanistes ralliés de bonne heure à Louis Napoléon	8
Orléanistes ralliés au moment du coup d'état	26
Orléanistes de « dévouement équivoque »	14
« Parti de l'Ordre » — pas de fidélité fixe mais rallié au moment du coup d'état	9

Ce tableau ne peut être qu'un guide très grossier pour comprendre une situation essentiellement très complexe. Il ne donne aucune indication du degré d'enthousiasme accompagnant le ralliement à Louis Napoléon et il masque la complexité des motifs en jeu. Cependant, il montre assez clairement que le corps préfectoral n'était nullement aussi politiquement attaché au Prince Président que beaucoup l'ont supposé.

De Maupas, écrivant en 1852, attira l'attention du gouvernement sur les noms de plusieurs préfets dont le dévouement à la cause napoléonienne était « équivoque » ou « problématique » (41). Vigier, dans son étude sur la région alpine, note que sur les cinq préfets de la région un seulement peut être considéré comme réellement bonapartiste (42). Le préfet des Vosges, Regnauld-d'Epercy (43), était jugé complètement insatisfaisant du point de vue politique. Il était « un de ces républicains de la veille qui ont passé leur vie à conspirer... (comme préfet de Cavaignac) il combattit au 10 décembre, la candidature du Prince Louis Napoléon par les moyens les plus violents et les plus honteux. Il se livra contre sa personne aux attaques et aux injures les plus odieuses » (44). Regnauld-d'Epercy n'en resta pas moins à Epinal jusqu'en avril 1853. De même, Rivière (45), préfet de la Charente, fut décrit comme « ami de Dufaure, envoyé avant le 10 décembre pour l'élection de Cavaignac » (46), mais il conserva son poste jusqu'en juillet 1853.

Si le nouveau régime se contentait de conserver les services de préfets dont les antécédents politiques étaient douteux, il était également prêt, pendant ces journées critiques, à accepter des préfets qui n'étaient manifestement pas à la hauteur de leur tâche. Le Procureur Général à Rennes et le Commissaire Extraordinaire à Nantes se plaignaient constamment de la faiblesse de l'attitude adoptée par le préfet des Côtes-du-Nord, Mars-Larivière (47), mais il fut maintenu à son poste jusqu'en mai 1852 (48).

De même, Dunoyer (49), le préfet des Basses-Alpes, montra qu'il n'avait « aucune énergie » à l'époque du coup d'état, « laissant les autorités civiles et militaires sans aucune direction » (50). Il quitta son poste à Digne, avant même l'arrivée des insurgés et il se réfugia dans les Hautes-Alpes (51). La précaution était peut-être sage mais elle n'était guère l'action attendue d'une préfet dans un département où une certaine mesure de direction administrative était essentielle Il n'en resta pas moins préfet du département jusqu'en février 1852 (52).

Trois autres préfets firent notoirement preuve de faiblesse dans l'attitude qu'ils adoptèrent. Dans la Mayenne, Le Gendre de Lucay (53) était sérieusement embarrassé par ses contacts avec ses amis légitimistes (54). Dans le Haut-Rhin, de Durckheim-Montmartin (55) était considéré comme « hésitant » (56) et dans l'Eure, Guyot (57) fut accusé par de Maupas d'avoir « manqué de nerf » (58). Cependant, les trois hommes furent tous maintenus à leurs postes.

Entraves apportées à l'action préfectorale par la résistance républicaine :

Pour analyser complètement la mesure dans laquelle l'action préfectorale fut affaiblie ou annulée, il faudrait relater intégralement l'histoire de la résistance au coup d'état. Il suffit de dire que dans certaines parties d'une vingtaine de départements, l'autorité administrative s'effondra complètement. Pendant quelques jours, les insurgés conquirent la complète maîtrise d'un certain nombre de villes et il fallut recourir à l'armée pour rétablir l'ordre. Les zones les plus affectées étaient (59) :

a) Le Sud-Est rhodanien (Drôme, Vaucluse, Basses-Alpes, Var) et le Languedoc méditerranéen (Ardèche, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales) ;

b) Le Sud-Ouest (Gers, Lot-et-Garonne, Lot) ;

c) Centre (Nièvre, Cher, Allier, quelques cantons de l'Yonne, de la Loire et de la Saône-et-Loire).

A quelques exceptions près le nord du pays resta calme.

Le cas des Basses-Alpes est l'exemple le plus extrême ; nous avons déjà signalé que Dunoyer quitta sa préfecture avant même que les insurgés n'arrivent. L'Aveyron est un autre exemple de succès avec lequel la résistance républicaine entrava l'action préfectorale ; le malheureux préfet fut « assiégé dans sa préfecture » par un ancien Conseiller de la Préfecture qui « dirige l'insurrection » (60). Le nouveau préfet du Gers, Eugène Lagarde (61), nommé le 26 novembre, fut arrêté par les insurgés à Fleurance, quand il se rendait à Auch. Bien qu'on le relachât après quelques heures, on ne lui permit pas de continuer son voyage jusqu'à la préfecture (62).

Dans quelques départements, l'autorité administrative fut affaiblie par l'opposition au sein des préfectures. Le préfet de la Lozère convoqua les principaux fonctionnaires du département et leur demanda de signer une déclaration d'appui pour le nouveau gouvernement. Ils refusèrent ; par ailleurs « je ne puis compter sur aucun des Conseillers de la Préfecture qui ont fait le même refus » (63). Plusieurs autres préfets se heurtèrent à l'opposition de leurs collaborateurs les plus proches ; les Secrétaires Généraux de l'Isère, du Lot et du Loiret démissionnèrent tous pour protester contre le coup d'état (64).

Conclusion.

La victoire politique ne donna pas immédiatement à Louis Napoléon le contrôle rigide et efficace qu'il devait exercer plus tard sur le corps préfectoral. Il hérita d'un corps qui n'était pas entièrement son œuvre. Sa composition reflétait les influences des forces constamment en mouvement au sein de la structure du pouvoir politique de la Seconde République. Tandis que la majorité des préfets acceptèrent le coup d'état comme un moyen de « rétablir l'autorité » (en beaucoup de cas cela voulait dire leur propre autorité), beaucoup d'autres ne débordaient pas d'enthousiasme pour la nouvelle situation. Certains au moins pensaient que le coup d'état créait simplement une division sérieuse dans les forces de l'ordre à un moment critique dans le combat contre le socialisme. Quand le moment crucial arriva en décembre 1851, la plupart des préfets, pour des raisons d'ambition personnelle ou de conviction intérieure ou les deux, soutinrent le nouveau régime. Mais un certain nombre

This content downloaded from 139.124.244.81 on Fri, 24 Dec 2021 11:02:15 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

offrirent un appui vacillant ou hésitant et un petit nombre donnèrent même leur démission. Cela suffit à semer la confusion dans l'administration. Mais le gouvernement semblait déterminé à aggraver la situation en révoquant un certain nombre de préfets dont la loyauté avait été prouvée et en maintenant à leurs postes un certain nombre de préfets manifestement insatisfaisants, soit peu compétents, soit peu sûrs.

Pour une série de raisons, nous devons donc modifier l'hypothèse couramment admise que Louis Napoléon avait pu compter sur l'appui unanime d'un corps préfectoral profondément loyal et que le coup d'état avait été exécuté sans difficultés administratives sérieuses.

V. W.

(Traduction de Mme Jacqueline Hampson)

NOTES

(1) Un commentaire typique est « les préfets ne faisaient qu'un derrière le régime ». Corley T.A.B., Democratic Despot, A life of Napoleon III, Londres 1961, p. 101.

(2) Durckheim-Montmartin, Discours au Conseil Général du Haut-Rhin, 1852, Archives Nationales (A. N.), dossier xxF1b I 158 (40).

(3) Proclamation, E. de Mentque, préfet de la Haute-Vienne, Journal Officiel, 15 décembre 1851.

(4) Proclamation, C. Besson, préfet du Nord, Journal Officiel, 15 décembre 1851.

(5) Proclamation, O. de Barral préfet du Cher, Journal Officiel, 14 décembre 1851.

(6) Lettre Rivaud de la Raffinière, préfet de la Corse - Min de l'Int., 23 juin 1852, dossier xxF1b I 172 (10).

(7) Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Gard, Gers, Gironde, Hérault, Indre-et-Loire, Jura, Lozère, Manche, Basses-Pyrénées, Seine-et-Marne, Var, Yonne.

(8) *Pierre Jacques Meunier* (1795-1856) (dossier aux Archives Nationales xxF1b I 16/21). Pendant la Restauration, il fut avocat à Sancerre, sa ville natale. En août 1830, il fut nommé sous-préfet de la même ville. En novembre 1835, il fut promu à la préfecture des Basses-Alpes et trois ans plus tard (20 octobre 1838), à celle de la Corrèze. Il resta à Tulle jusqu'à la Révolution de Février quand il fut révoqué. Il fut réintégré dans l'administration comme préfet du Cher, le 31 décembre 1848. Après le coup d'état, il vécut à Paris où il mourut, le 16 mai 1856.

(9) Note, datée 1852, dossier Meunier.

(10) Dép. Tél. Meunier - Min. de l'Int., 3 décembre 1851, A. N. F7 12 654.

(11) *Baron Pierre Alexandre Eugène Neveux* (1805-1894) (dossier A. N. xxF1b I 168 (2). De 1823 à 1838, il fut Chef des Bureaux de la Mairie du 3me arrondissement de Paris. Il entra dans l'administration en 1838 comme Conseiller de la Préfecture du Loir-et-Cher. En novembre 1839, il fut promu à la sous-préfecture de Châteaulin, et en août 1844 fut nommé sous-préfet de Vitry-le-François. Il fut l'un des rares sous-préfets non révoqués en février 1848, et, comme sous commissaire de Vitry, proclama la République. Il fut nommé sous-préfet de Rethel peu après et ensuite fut nommé par Cavaignac, à l'importante préfectre de la Gironde (23 juillet 1848). Il se montra un administrateur exceptionnellement doué et anti-républicain farouche, tout en n'étant pas apparemment très dévoué au Prince Président. Après le coup d'état, il n'entama aucune action politique. Un certain nombre de lettres dans son dossier proclament sa loyauté à l'Empire, mais il ne reçut jamais de poste officiel.

(12) Dépş. Téls. Loyré-d'Aubouville. - Min. de la Guerre, 2 et 3 décembre 1852, A. N. F7 12 654.

(13) Haussmann G. E., Mémoires, Paris 1889, Vol. I, p. 182.

(14) *Jules Leonard, Louis Cambacères* (1798 - 1863) (dossier A.N. xxF1b I 157 (4). Après avoir quitté l'Ecole Polytechnique en 1819 il fut nommé Ingénieur-en-chef des Ponts-et-Chaussées de la Dordogne. Après avoir occupé des postes analogues dans le Lot, l'Aisne et la Seine-et-Marne, il fut promu à la fin de la Monarchie de Juillet au poste de l'Ingénieur-en-chef chargé des chemins vicinaux pour toute la France. Ce poste fut aboli en juillet 1848. Peu après, en septembre 1848, il fut nommé préfet des Basses-Pyrénées et, comme beaucoup des hommes nommés par Cavaignac, il se montra un instrument docile de la réactionnaire Assemblée Législative.

(15) Pour les événements dans les Basses-Pyrénées pendant cette période, cf. notre thèse de doctorat, The Basses-Pyrenees from 1848 to 1870 - A Study in Departmental Politics, Londres 1965, Vol. I, pp. 312-316 (des exemplaires de la thèse peuvent s'obtenir à la Bibliothèque de l'Université de Bordeaux et à la Bibliothèque Municipale de Pau). Cambacères fut plus tard nommé Secrétaire Général du Ministère de la Police, poste qu'il occupa jusqu'au moment où le Ministère fut aboli en 1853. En novembre de la même année, il devint préfet du Haut-Rhin où il resta jusqu'à sa retraite en mars 1858. Il mourut à Paris en juillet 1863.

(16) *Jean Adrien Brun* (1800 - 1879) (dossier A. N. xxF1b I 156 (47) Brun était le fils d'un député-maire de Bordeaux. Il commença sa vie professionnelle comme avocat, puis négociant. Sa carrière préfectorale commença avec la Monarchie de Juillet ; il fut nommé sous-préfet de Bazas en 1830. Promu à la préfecture du Lot-et-Garonne (21 janvier 1833), il y resta, à l'exception d'une très courte période en 1839 où il fut préfet des Vosges, jusqu'à sa révocation en février 1848. Peu après l'élection présidentielle, il fut réintégré dans l'administration comme préfet de la Meurthe-et-Moselle (31 décembre 1848). En mai 1850, il fut nommé préfet de l'Indre-et-Loire. Il devait rester à Tours jusqu'en novembre 1856. Après cette date, il quitta l'administration et se consacra à des œuvres littéraires, écrivant des collections de sonnets et traduisant Schiller. Il mourut à Paris, le 20 février 1879.

(17) Dép. Tél. Maire de Tours - Min. de l'Int., 4 décembre 1851, A. N. F7 12 654.

(18) *Comte Ludovic Ange Laurent Thevenin de Tanlay* (1809 - 1864) (dossier A. N. xxF1b I 174 (1). Il était le fils d'un riche propriétaire et Conseiller Général de l'Yonne. Après sa licence en droit, il entra au Conseil d'Etat comme auditeur en 1833. L'année suivante (25 juillet 1834) il fut nommé sous-préfet de Saintes où il resta jusqu'à sa démission en janvier 1846. En avril 1848, il échoua aux élections à l'Assemblée Constituante. Il fut appelé à la préfecture de la Manche, le 24 janvier 1849, et nommé à celle de l'Indre-et-Loire, le 26 novembre 1851. Alors que Brun était maintenu à Tours, de Tanlay fut appelé à la préfecture de la Somme par décret du 6 décembre 1851. En octobre 1854, il fut nommé préfet du Pas-de-Calais où il devait rester presque dix ans. Il mourut, en fonction à Arras, le 24 février 1864.

(19) Dép. Tél. Min. de l'Int. - Brun, 6 décembre 1851, A. N. F90 820 ; « je suis satisfait de votre conduite et je vous maintiens à Tours ».

(20) Le cas de De Tanlay illustre admirablement la confusion qui régnait à cette époque. Le 3 décembre pendant qu'il était encore dans la Manche, il reçut un télégramme de Paris : « Dans les circonstances actuelles, vous ne pouvez rester plus longtemps à St-Lô. Partez immédiatement pour Tours ». Deux jours plus tard, il recevait de nouvelles instructions de Paris : « Restez à St-Lô jusqu'à nouvel ordre ». (Dép. Tél., 5 décembre 1851 A. N. F90 819). Le lendemain, le 6 décembre, il fut appelé à la préfecture de la Somme.

(21) Sur la Creuse, cf. Dép. Tél. Min. de l'Int. - préfet de la Charente-Inférieure, 6 décembre 1851, A. N. F 90 820 ; sur la Saône-et-Loire, cf. Dép. Tél. Min. de l'Int. - de Montigny, sous-préfet de Châlon-sur-Saône, 5 décembre 1851, A. N. F90 819, et Dép. Tél. Min. de l'Int. - préfet par intérim à Macon, 5 décembre 1851, A. N. F90 819. Sur le Gard cf. Dép. Tél. Min. de l'Int. - préfet du Gard, 12 décembre 1851, A. N. F7 12 654, et Dép. Tél. Conseiller de la Préfecture - Min. de l'Int., 4 décembre 1851, A. N. F7 12 654 . « Les esprits sont vivement émus. Les actes du Président sont hautement désapprouvés, mais l'ordre matériel n'a été troublé nulle part. Je le défendrais, s'il le fallait, avec la dernière énergie. Veuillez hâter l'arrivée du préfet. Il me tarde de lui remettre mes pouvoirs et ma démission ».

(22) Pour cette section, cf. notre article.

(23) *Jules Chevillard* (1811-1892) (dossier A. N. xxF1b I 157 (22). Avocat sous la Monarchie de Juillet, nommé préfet de l'Indre, le 15 juillet 1848, sous Cavaignac.

(24) Lettre Chevillard - Min. de l'Int, 6 décembre 1851, dossier Chevillard.

(25) Son dossier contient des lettres de députés, d'un sénateur, du Président du Conseil Général et de l'Evêque de Bourges, demandant sa réintégration.

(26) *Rême Tiburce Morisot* (1806-1874) (dossier A. N. xxF1b I 167 (31). Il était le fils d'un architecte chargé de travaux au Palais de Versailles. Il étudia au Collège Bourbon et à l'Ecole des Beaux-Arts. De 1828 à 1832, il visita l'Italie, la Grèce et la Sicile. Puis il devint ingénieur. Nommé successivement sous-préfet d'Yssengeaux (21 février 1836) et de Valenciennes (24 janvier 1837), ensuite préfet du Cher (janvier 1840) et de la Haute-Vienne (1er août 1841). Il fut révoqué en février 1848, mais fut réintégré comme préfet du Calvados, le 10 janvier 1849. Nommé préfet de l'Ille-et-Vilaine en décembre 1851, il devait y rester très peu de temps — jusqu'en juillet 1852, où il fut révoqué pour avoir soumis un rapport très défavorable sur la confis-

This content downloaded from 139.124.244.81 on Fri, 24 Dec 2021 11:02:15 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

cation des biens de la famille Orléans. Il devint alors Secrétaire Général du Crédit Foncier et plus tard, Conseiller à la Cour des Comptes (cf. Vapereau, Dictionnaire des Contemporains).

(27) *Pierre Alexandre Leroy* (1812-1857) (dossier A. N. xxF1b I 166 (29). Il était le fils d'un préfet de la Monarchie de Juillet et frère d'Ernest Leroy, préfet et sénateur du IIme Empire. Il fut successivement sous-préfet de Mayenne (12 août 1837), de St-Gaudens (3 février 1833), de Dunkerque (22 juin 1845), et de Bayonne (24 janvier 1847). Révoqué en février 1848, il fut réintégré comme sous-préfet de Reims (16 mars 1849) et nommé, le 5 décembre 1849, préfet de la Saône-et-Loire. Le 26 novembre 1851, il fut nommé Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, mais ne fut pas installé. Il fut nommé préfet du Calvados, le 6 décembre 1851 et y resta jusqu'au 21 novembre 1853 quand il fut révoqué.

(28) *Bonaventure Jacques Joseph Pagès* (1806-1868) (dossier A. N. xxF1b I 170 (1). Avocat à Paris sous la Restauration il fut nommé sous-préfet de Prades en août 1830. Ensuite il fut sous-préfet de La Tour-du-Pin, de Sarrègue et de Rethale. En juin 1839, il fut nommé préfet de la Haute-Loire et ensuite fut appelé à la préfecture de la Lozère et, juste avant la Révolution de 1848, à celle du Jura. Révoqué en février 1848, il fut réintégré, en janvier 1849, comme préfet de la Côte-d'Or et, le 9 mars 1851, il fut nommé préfet de l'Ille-et-Vilaine.

(29) Lettre Proc. Gén. Rennes - Min. de la Justice, 7 décembre 1851, A. N. BB30 395 cf. également Dép. Tél. Pagès - Min. de l'Int., 10 décembre 1851, A. N. F7 12 654.

(30) Dép. Tél. Min. de l'Int. - Commissaire Extraordinaire à Nantes, 8 décembre 1851, A. N. F7 12 654.

(31) Lettre Proc. Gén. Rennes - Min. de la Justice, 10 décembre 1851, A. N. BB30 395.

(32) Lettre Proc. Gén. Rennes - Min. de la Justice, 12 décembre 1851, A. N. BB30 395. Le Procureur Général lui même démissionna le 11 décembre, cf. Dép. Tél. préfet de l'Ille-et-Vilaine - Min. de l'Int., 11 décembre 1851, A. N. F7 12 654.

(33) *Rolland Rodolphe Gaston Paulze-d'Ivoy de la Poype* (1812-1891) (dossier A. N. xxF1b I 170 (6), d'une famille très distinguée du Dauphiné. Son grand-père était un Général, baron du 1er Empire, et député du Rhône. Son père fut préfet, Conseiller et Pair de France sous la Monarchie de Juillet. Son frère était général, sa sœur avait épousé le Duc de Gramont. Avocat, il commença sa carrière administrative comme sous-préfet de Trevoux en mars 1843. Ensuite nommé sous-préfet de St-Girons et de Compiègne. Révoqué en février 1848, il fut réintégré comme sous-préfet de Meaux, le 10 janvier 1849. En novembre 1849, il fut nommé préfet de l'Orne.

(34) Rapport du Min. de l'Int., 10 décembre 1851, dossier Paulze-d'Ivoy de la Poype. Il devait rester préfet (sauf pour une brève période entre 1854 et 1856) jusqu'à la chute de l'Empire, occupant les postes suivants : Manche (22 janvier 1852), Aude (30 juillet 1853), Vienne (26 novembre 1856), Alpes-Maritimes (11 juin 1860), Cher (5 janvier 1861), Indre-et-Loire (31 janvier 1870).

(35) *Marquis Anatole Henri Philippe de Ségur* (1823-1902) (dossier A. N. xxF1b I 170 (12), d'une famille fort distinguée. Son grand-père fut comte du Ier Empire, son père et son oncle furent Pairs de France sous la Monarchie de Juillet et un autre oncle fut préfet de la Monarchie de Juillet et plus tard sénateur du IIme Empire. Auditeur au Conseil d'Etat, il fut nommé préfet de l'Ariège, le 7 mars 1851 (à vingt-huit ans), et ensuite de la Haute-Marne, le 3 avril 1851.

(36) Lettre de Ségur - Min. de l'Int., 12 décembre 1851, dossier de Segur.

(37) En 1868, il devint Conseiller d'Etat en service ordinaire. Il resta au Conseil d'Etat jusqu'en 1879. De Ségur fut l'auteur de « beaucoup d'œuvres littéraires, de poésie, de contes et récits pour la jeunesse, et de brochures d'actualité », cf. Vapereau, Dictionnaire des Contemporains.

(38) *Comte Auguste Pierre Georges Malher* (1800-1878) (dossier A. N. xxF1b I 167 (3). Il était fils d'un comte, général du Ier Empire. Lui-même, il quitta l'armée pour l'administration. Sous la Monarchie de Juillet, il fut successivement Conseiller de la Préfecture de la Seine-et-Oise (26 avril 1831), sous-préfet de Mantes (9 février 1837), de Compiègne (13 septembre 1839), et Valenciennes (5 octobre 1847). Révoqué en février 1848, il fut réintégré sous Cavaignac, le 9 août 1848, comme sous-préfet de Verdun. Nommé préfet du Cantal, le 28 juin 1849, et du Vaucluse, le 11 mai 1850.

(39) Il devait rester dans la Moselle jusqu'au 27 juillet 1859 quand il fut révoqué « à cause de mauvaise santé » — bien que sa santé fut parfaite ! Son fils fut également préfet de l'Empire.

(40) Fondé sur l'analyse de leurs dossiers A. N. xxF1b I et un grand nombre de leurs ouvrages.

(41) Notes sur les préfets de la République, datées entre juillet et octobre 1852, Ministère de la Police Générale, dans Poulet-Malassis, Papiers Secrets et Correspondance du Second Empire, Paris 1871, pp. 276-284.

(42) Vigier Ph., La Seconde République dans la Région Alpine, Paris 1963, Vol. II, pp. 170-172, 231.

(43) *Pierre Antoine Regnauld-d'Epercy* (1804-1883) (dossier A. N. xxF1b I 159). Avocat à Arbois, sa ville natale. En mars 1831, il fonda l'Association Républicaine du Jura qui était en contact avec d'autres comités républicains. Le 12 avril 1834, il proclama la République à Arbois et fut exilé par jugement de la Cour des Pairs. En avril 1848, il fut candidat républicain, non-élu. Cavaignac le nomma préfet des Vosges, le 10 juillet 1848. Il y resta jusqu'au 3 avril 1853. Ensuite il fut nommé Inspecteur Général des Lignes Télégraphiques, poste qu'il conserva jusqu'à sa retraite en juillet 1870.

(44) Rapport de de Maupas, 1er juin 1852, dossier Regnaul l-d'Epercy.

(45) *Philibert Rivière* (1798-1869) (dossier A. N. xxF1b I 172 (11). Entre 1821 et 1831, il fut avocat. Nommé, le 22 août 1830, Secrétaire Général du Jura, il fut ensuite sous-préfet de Sarlat (17 octobre 1835), de Libourne (21 novembre 1837) et de Senlis (9 janvier 1843). En mai 1845, il fut nommé membre du Conseil Supérieur d'Administration de l'Algérie. Nommé sous Cavaignac, le 31 octobre 1848, préfet de la Charente : révoqué le 2 juillet 1853. Ensuite il fut Inspecteur Général des Chemins de fer (entre le 17 juin 1854 et le 23 décembre 1868).

(46) Note du Min. de l'Int., probablement 1852, dossier Rivière.

(47) *Ferdinand Jean Mars-Larivière* (1802-1852) (dossier A. N. xxF1b I 167 (9). Il fut notaire à Angers entre 1828 et 1838 ; aussi Conseiller Municipal de la ville pendant vingt ans et Commandant de la Garde Nationale. En février 1848, il fut choisi comme un des trois adjoints du nouveau Commissaire du Gouvernement Provisoire, et en mars 1848, fut nommé sous-commissaire à Saumur. Il y fut maintenu comme sous-préfet, le 9 août 1848. Nommé par Cavaignac, le 31 octobre 1848, préfet des Côtes-du-Nord.

(48) Le cas des Côtes-du-Nord est assez intéressant. Il est évident que Mars-Larivière ne donna qu'un appui tiède au nouveau régime. Le 7 décembre, Paris devait ordonner au préfet de supprimer le journal la Foi Bretonne ; « il est incroyable que vous ayez laissé passer le numéro du 4 décembre. Il faut plus que jamais agir avec rigueur et une énergie extrême ». Dép. Tél. Min. de l'Int. - Mars-Larivière, 7 décembre 1851, A. N. F90 820. Le lendemain, le Ministre de l'Intérieur lui envoya la dépêche suivante : « Tous les préfets se prononcent. Celui des Côtes-du-Nord hésiterait-il ? Votre responsabilité est grande. Dites nettement si le gouvernement peut compter sur votre dévouement résolu ». Dép. Tél., 18 décembre 1851, A. N. F90 820 et F7 12 654. Il répondit le 10 décembre : « Le Président connait ma loyauté : si je n'étais pas résolu à soutenir comme vous le désirez et résolument son gouvernement, j'aurais déjà donné ma démission ». Dép. Tél., 10 décembre 1851, A. N. F7 12 654. Néanmoins, le Procureur Général se plaigna de « la faiblesse de l'autorité orléaniste à Saint-Brieuc, « et le Commissaire Extraordinaire à Nantes était loin d'être satisfait. Lettre Proc. Gén. Rennes - Min. de la Justice, 9 décembre 1851, A. N. BB30 395, et Dép. Tél. Commissaire Extraordinaire à Nantes - Min. de l'Int., 13 décembre 1851, A. N. F 12 654. Deux notes dans son dossier, toutes deux datées de 1852, parlent de son activité à l'époque du coup d'état : « Mars-Larivière était faible dans les premiers instants », et « il a été faible et hésitant : n'a pris aucune initiative, n'a fait aucune déclaration. Il s'est borné à afficher les actes du gouvernement ». Mars-Larivière mourut à Paris, le 20 novembre 1852, comme directeur du sous-comptoir des chemins de fer.

(49) (49) *Charles Marie Dunoyer* (1799-1881) (dossier A. N. xxF1b I 159 (36). Etudiant à l'Ecole Normale Supérieure, docteur-ès-lettres. En 1819, il fut nommé professeur de philosophie au Collège de Marseille mais il fut révoqué, en 1821, pour ses opinions libérales. Ensuite il fut avocat, puis notaire et maire-adjoint de Marseille. Entre 1837 et 1848, il fut Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Révoqué en juillet 1848, il fut réintégré au même poste, le 3 mai 1849. En mars 1851, il fut nommé préfet des Hautes-Alpes et peu après, en septembre 1851, préfet des Basses-Alpes.

(50) (50) Extrait d'un rapport, Min. de la Guerre, 28 décembre 1851, dossier Dunoyer.

(51) Lettre Min. de la Justice - Min. de l'Int., 8 janvier 1852, dossier Dunoyer. Sur l'activité de Dunoyer dans les Basses-Alpes, cf. Vigier Ph., op. cit. Vol. II, p. 311 et Pierre de la Gorse. Histoire de la Seconde République Française, Paris 1904, tome II, p. 590

(52) Dunover fut plus tard Recteur de l'Académie de Draguignon (29 septembre 1852), Recteur à Grenoble (15 janvier 1853), Chef de Division au Ministère de l'Education (28 juillet 1854), et entre juillet 1857 et juin 1865 (date de sa retraite) Recteur à Nancy, cf. dossier A. N. xxF17 20 662.

(53) *Napoléon Joseph Charles Le Gendre, comte de Lucay* (1805-1875) (dossier A. N. xxF1b I 166 (37). Il était fils d'un préfet, comte du Ier Empire. Après avoir quitté l'Ecole Polytechnique et une brève carrière comme officier du Génie, il fit ses études en droit. Pendant seize ans il fut au Conseil d'Etat,

This content downloaded from 139.124.244.81 on Fri, 24 Dec 2021 11:02:15 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

d'abord comme auditeur, ensuite comme Maitre des Requêtes Il fut nommé préfet de la Mayenne, le 11 mai 1850. Après sa carrière préfectorale (le 9 mai 1852), il fut Chef de Bureau de la Correspondance Politique au Ministère de l'Intérieur.

(54) Note du Min. de l'Int., datée de 1852, dossier Le Gendre de Luçay.

(55) *Comte Ferdinand Felix de Durckheim-Montmartin* (1812-1891) (dossier A. N. xxF1b I 153 (40). Pendant la Monarchie de Juillet, il fut successivement sous-préfet d'Espalion (12 juillet 1836), de Nantua (2 novembre 1838), de Wissembourg (6 juin 1840), de Peronne (6 février 1844) et de Provins (26 août 1844). Révoqué en février 1848, il fut réintégré comme sous-préfet de Schelestadt, le 8 mai 1849. Il fut nommé préfet du Haut-Rhin, le 11 mai 1850. Après sa carrière préfectorale (novembre 1853), il fut nommé Directeur des Lignes Télégraphiques, poste qu'il conserva jusqu'à la chute de l'Empire. Entre 1861 et 1870, il fut membre du Conseil Général du Bas-Rhin. En 1872, il fit partie d'une délégation envoyée à Berlin pour exposer à Bismarck les vœux et les besoins des provinces annexées. En août 1876, il reçut dans son château, l'Empereur Guillaume I. En août 1883, il s'installa en Autriche où il mourut, le 29 juin 1891. Nous voulons exprimer notre gratitude à Monsieur G. F. Cron. Directeur d'Ecole à Froeschwiller qui nous a communiqué quelques détails sur la carrière de Durckheim-Montmartin.

(56) Note du Min. de l'Int., datée de 1852, dossier Durckheim-Montmartin.

(57) *Comte Eugène Guyot* (1803-1868) (dossier A. N. xxF1b I 161 (25). Il était fils d'un comte, général, Chamberlain de Napoléon Ier. En 1830, il fut nommé sous-préfet de Vendôme. En 1838, il quitta l'administration préfectorale pour entrer dans l'administration de l'Algérie. Il quitta cette carrière en 1847 comme Directeur de la Colonisation en Algérie pour devenir Receveur Particulier de Morlaix. Le 21 avril 1849, il fut nommé préfet de la Lozère et, le 11 mai 1850, fut promu à la préfecture de l'Eure. Il y resta jusqu'à sa nomination comme préfet de l'Allier, le 28 mai 1852. Révoqué en novembre 1853, il devint Directeur Principal des Lignes Télégraphiques.

(58) Rapport de De Maupas, 13 avril 1852, dossier Guyot.

(59) Dansette A., Louis Napoléon à la Conquête du Pouvoir. Paris 1961, p. 359

(60) Pierre Henry, Histoire des Préfets, Paris 1950, p. 173.

(61) *Eugène Antoine Lagarde* (1801-1859) (dossier A. N. xxF1b I 166 (5). Il était le fils d'un maire de Cahors. Ami et secrétaire de Casimir-Périer, il fut nommé sous-préfet de Quimperlé, le 23 novembre 1841. Ensuite, il fut sous-préfet de Briaude (23 août 1842), de Bellac (22 juin 1845) et de Schelestadt (10 janvier 1847). Il fut révoqué en février 1848, mais réintégré peu après, le 2 mai 1848, comme préfet de la Seine-et-Marne. Le 28 juin 1849, il fut nommé préfet du Gard et, le 26 novembre 1851, préfet du Gers. Il fut révoqué, le 1er février 1852.

(62) Ténot E., La Province en décembre 1851, Etude Historique sur le coup d'état, Paris 1868, p. 85.

(63) Dép. Tél. préfet de la Lozère - Min. de l'Int., 5 décembre 1851, A. N. F7 12 654 : « Destituez votre Conseil de la Préfecture » fut la réponse de Paris, Dép. Tél. Min. de l'Int., 8 décembre 1851, A. N. F90 820.

(64) Sur l'Isère, cf. Dép. Tél. préfet de l'Isère - Min. de l'Int. 11 décembre 1851, A. N. F7 12 654 ; sur le Lot, cf. Ténot E., op. cit., p. 56 ; sur le Loiret, cf. dossier Genty, A. N. xxF1b I 161 (19)

« LA SCIENZA E LA TECNICA DELLA ORGANIZZAZIONE NELLA PUBBLICA AMMINISTRAZIONE »

Rivista trimestrale

Direttore : Prof. Dott. **Giuseppe Cataldi.**

Redazione : Dott. **Enrico Vannuccini**, Dott. **Marcello Amendola**, Dott. **Romano Bettini.**

Raccolta completa di articoli originali, di documentazione, di segnalazione di libri, di articoli, di riviste, di idee, di notizie e di ogni altro contributo per la sviluppo della scienza a delle tecniche della organizzazione nella Amministrazione Pubblica. Informa di tutti i moderni studi scientifici, effettuati nei vari Paesi, per il migliore funzionamento dei servizi delle diverse amministrazioni pubbliche e per la massima efficienza della azione amministrativa.

Direzione : Roma, Via Casperia n. 38.

Amministrazione : Milano, Via Solferino n. 19, presso l'Editore Dott. Antonino Giuffre' - c/c postale 3/17986.

Abbonamenti : ordinario £ 4.000 - ; sostenitore minimo £ 10.000 - Estero £ 5.000 -.

This content downloaded from 139.124.244.81 on Fri, 24 Dec 2021 11:02:15 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms